



## Conseil Régional Hauts-de-France

Séance Plénière du 21 novembre 2024

**Vœu commun**  
**Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants &**  
**Groupe UDI**  
**Soutenu par le Groupe Modem, Radicaux et Apparentés**

\*\*\*

**SOUTIEN AUX ÉLUS DE BARLIN, FRESNICOURT LE DOLMEN, HERSIN-COUPIGNY ET SERVINS  
CONTRE LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS  
DANGEREUX**

Le 17 janvier 2022, les maires des communes de Barlin, Fresnicourt le Dolmen, Hersin-Coupigny et Servins unissaient leurs voix pour lancer leur premier appel à la mobilisation contre le projet d'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).

Le bilan de la concertation préalable du 28 novembre 2022 mentionne que « *si la nécessité d'un tel site est quasi unanimement admise, dans la mesure où la région des Hauts-de-France en est démunie depuis 1994, le lieu pressenti reçoit une totale désapprobation* ». Cette observation est également rappelée dans le premier rapport intermédiaire de la concertation continue publié par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 28 mars dernier.

Malgré ces éléments exprimant une opposition unanime au projet, VEOLIA par sa filiale SARPI MINERAL a décidé de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la Préfecture le 18 octobre 2024.

Pour rappel, la Région Hauts-de-France a voté une motion contre ce projet à l'unanimité lors de sa séance du 22 novembre 2022.

Quelques jours après l'alerte des communes, nous avons pris acte du manque d'acceptabilité du projet par les élus et les habitants concernés. Nous avons entendu leurs inquiétudes notamment en matière d'impact du projet sur l'environnement et la santé. Nous avons entendu également la menace d'une nouvelle implantation sur un territoire accueillant déjà d'autres sites de stockage et à proximité d'établissements scolaires.

En outre, il convient de rappeler que les Régions sont en charge de la planification des déchets, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui est, en Hauts-de-France, intégré au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le PRPGD Hauts-de-France

préconise d'étudier l'opportunité d'un site de stockage de déchets dangereux en région à moyen-long terme.

La Région n'a pas de compétences en matière de gestion des déchets, relevant principalement des communes et leurs intercommunalités par délégation, ainsi qu'au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), régime duquel relèvent les ISDD.

Ainsi, la Région n'a pas vocation à étudier l'opportunité, identifier ou proposer aux structures gestionnaires de déchets, quel que soit leur nature, des sites d'implantation pour leurs futures installations. Il revient aux services de l'Etat d'assurer l'instruction et de prendre position après instruction quant à la recevabilité et la conformité règlementaire des projets d'ISDD.

Depuis 30 mois, la mobilisation contre ce projet est unanime sur le territoire, confirmée lors de la manifestation organisée le 27 octobre dernier à Hersin-Coupigny.

Par ce vœu, la Région Hauts-de-France (souhaite interpellier Madame la Ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques) et demande aux Préfets du Pas-de-Calais et de la région Hauts-de-France :

- D'émettre un avis négatif au projet d'implantation d'une ISDD à Hersin-Coupigny
- D'étudier les solutions alternatives au projet d'ISDD à Hersin-Coupigny permettant de réduire le stockage et d'encourager la prévention et la valorisation des déchets dangereux.



**Daniel LECA**  
Président du Groupe UDI



**Christophe COULON**  
Président du Groupe MRRI

VOEU ADOPTÉ